

Mesdames les Directrices et  
Messieurs les Directeurs des écoles  
publiques et privées de l'Orne  
Mesdames et Messieurs les Enseignants  
de CE1, CM2 et de CLIS

Alençon, le 27 avril 2012

Objet : modalités d'organisation des évaluations CE1 - CM2 - année 2012

Le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation  
Nationale

Les évaluations nationales en CE1 et en CM2 sont reconduites. Le dispositif de la campagne 2012 retient désormais un calendrier unique pour ces deux évaluations.

Nom du service

Dossier suivi par  
Laurence Blouin

Téléphone  
02.33.32.51.71  
Fax  
02.33.32.25.27

[ia61-doss13@ac-caen.fr](mailto:ia61-doss13@ac-caen.fr)

Cité Administrative  
Place Bonet  
61013 Alençon cedex

<http://www.ac-caen.fr/ia61/>

### Calendrier des opérations

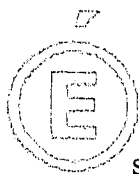
Date	Opération
À partir du 14 mai	<p><b>Accès à l'application "Évaluations" pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>paramétrer</b> la campagne d'évaluation,</li> <li>- <b>télécharger</b> l'outil 2012 de saisie locale,</li> <li>- <b>consulter</b> le manuel d'utilisation de l'outil de saisie locale.</li> </ul> <p>L'application sera accessible sur le portail académique à l'adresse suivante : <a href="https://extranet.ac-caen.fr/arena">https://extranet.ac-caen.fr/arena</a></p>
Du 14 au 16 mai midi	<b>Mise à disposition des livrets</b> dans les circonscriptions
Du 21 au 25 mai	<b>Passation</b> des évaluations en CE1 et en CM2.
À partir du 25 mai	<b>Correction et saisie</b> des résultats des élèves par chaque enseignant de CE1 et de CM2.
Du 25 mai au 12 juin	<p><b>Remontée des résultats via l'application académique Web.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'effectif en CE1 et/ou en CM2 est inférieur à 10 élèves, envoi par le directeur du fichier anonyme à l'IEN.</li> </ul>
À partir du 30 mai	<b>Diffusion des résultats aux parents.</b>
À partir du 15 juin	Publication des résultats départementaux, académiques et nationaux.

**Remarque :**

*Il est impératif de supprimer l'application locale de l'an passé ainsi que les fichiers de sauvegarde en « .csv » avant de télécharger l'application 2012.*

*En raison d'un possible encombrement des serveurs en fin de période, il est recommandé de terminer la remontée des résultats avant la date limite.*

Copie : Inspecteurs de l'éducation nationale 1<sup>er</sup> degré  
Directeur diocésain



2/2

Tout élève recevant un enseignement de niveau CE1 ou CM2, quelles que soient les modalités de sa scolarisation (classe ordinaire, classe d'inclusion scolaire, ...) est concerné par ces évaluations. L'enregistrement des résultats obtenus dans l'application ne concerne en revanche que les élèves scolarisés en classe de CE1 ou de CM2.

Il est nécessaire de veiller à ce que les élèves handicapés puissent bénéficier, lors de la passation des évaluations, des aides et aménagements adaptés à leur situation, compatibles avec la nature et les objectifs des exercices proposés et cohérents avec ceux qui leur sont habituellement proposés.

Toute situation particulière est à étudier au niveau de l'école après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, qui prendra l'attache de l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH), en cas de besoin.

### **Saisie et remontée des résultats**

Les écoles scolarisant moins de 10 élèves en CE1 et/ou en CM2 saisiront les résultats de leurs élèves dans la feuille de calcul de l'outil de saisie locale mais n'exporteront pas les résultats anonymés au travers de l'application web.

Les directeurs transmettront la feuille de calcul remplie à leur IEN. Celui-ci agrégera dans une feuille de calcul unique les résultats des élèves des écoles de moins de 10 élèves en CE1 et/ou en CM2, ce pour assurer la parfaite confidentialité des résultats individuels pour la remontée des résultats anonymés des écoles dans l'application.

L'IEN procédera à la concaténation des résultats des écoles pour la remontée des résultats anonymés.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur le portail "évaluations" <http://www.ac-caen.fr/ia61/ress/portail/evaluations/>. Je vous rappelle également que le conseiller pédagogique TICE ou le MATICE reste une aide à laquelle vous pouvez recourir en cas de nécessité.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



François Laçan